

Preventing Gender Based Violence in University: From Knowledge to Action towards Change

Summary

REGIONAL REPORT

PREVENTING GENDER BASED VIOLENCE IN UNIVERSITY:

**FROM KNOWLEDGE TO
ACTION TOWARDS CHANGE**

SUMMARY

PREVENTING GENDER BASED VIOLENCE IN UNIVERSITY: from knowledge to action towards change

INTRODUCTION

Mandate and Context of the Report

The mission of CAWTAR⁽¹⁾ is to « *contribute to the empowerment of women in the Arab world so that they can fully exercise their human rights, economically, socially and politically, through Gender- and human rights-based approaches* ». To this end, CAWTAR generates knowledge with a view to producing a factual database, necessary for advocacy against all forms of discrimination and violence against women, and for promoting gender equality.

The agreement signed between CAWTAR and OSF⁽²⁾ seeks to address the issue of Violence Against Women (VAW) and/or Gender-Based Violence (GBV) in public spaces, with emphasis on universities. It is designed to :

1. Fill gaps in knowledge and information on VAW and/or GBV in public spaces, and more particularly in universities;
2. Contribute to changing policies and attitudes through advocacy aimed at enhancing the level of awareness among relevant actors and stakeholders, including both rights-holders and duty-bearers.

Research problem and hypotheses

Despite its being governed by legal norms, among others, and by specific social, political and economic functions, the public space is « logically » influenced by implicit codes, behaviors and representations associated with the private sphere, especially when it comes to women and girls. The continuity and/or interconnection between these two spatial categories raise the issue of the Gender construction and distribution of the public space and of each specific location within, and the prevailing power dynamics, especially with regard to GBV in general, and sexual harassment in particular.

A public space without safety for women and girls, whoever they are, could only jeopardize the realization of their rights, and might sometimes-paradoxical though it may seem-lead to their exclusion from this space in the name of their protection, as if they were themselves the problem. On the other hand, this threatening situation to which women are exposed daily, whether on their way to/from school, university or work, might in the end push them to consider their only solution would be to give up their right to use the public space, a sort of early retirement in both the figurative and literal senses.

1. Centre of Arab Women for Training and Research
2. Open Society Foundations

It would, however, be logical to think that a space like the university is, by its very nature and by definition, a place of serenity, safety, and even protection against any form of aggression. This in view of its primary mission, which consists in producing and transmitting knowledge with actors who convey or receive this knowledge and all the values associated with this mission. This belief in the symbolic value of the university continues to endure; it is even universal. But if we refer to certain studies and experiences, we may ask: is this really the case, including in the countries and universities covered by the present study? Is the reality lived in universities similar to what women experience in the street or at home, or is it different? Does GBV, precisely in universities, take on more discreet, less aggressive, and more « politically correct » forms and dimensions? Isn't the university, in the end, a social microcosm, and like any other public place, not « neutral » in the sense that it is not immune to GBV? Doesn't the university perpetuate and reproduce social relations and the inequalities suffered by women, by preserving societal norms and regenerating hierarchies based on Gender discrimination?

PART ONE : CONCEPTUAL AND REFERENTIAL FRAMEWORKS : GENDER AND HUMAN RIGHTS

I. Gender Principles

Postulate: *If sex- and gender-based discrimination is practiced in a given society or group, this means that specific violations of human rights affect a specific segment of the population, where women, throughout their entire life, are those predominantly affected, and that society will have to face major challenges in terms of development. Eliminating sex- and gender-based discrimination to reduce gender disparities will enable all human beings to enjoy their fundamental rights, and will therefore have a positive impact on development outcomes.*

Achieving Gender equality requires, in the first place, guaranteeing Gender equity (or equity between the sexes⁽³⁾), by promoting the empowerment of women and girls, being necessary to reduce existing gaps and put an end to discrimination.

If Gender equality is the primary and long-term objective of development, it is also a fundamental principle of human rights.

Equal rights

The mandate related to Gender equality and women's empowerment is universally recognized and encompasses all areas pertaining to Peace, Development and Human Rights. The Charter of the United Nations (1945) has unequivocally reaffirmed this major principle in the Preamble, which states: « We the peoples of the United Nations, determined to reaffirm faith in fundamental human rights, in the dignity and worth of the human person, in the equal rights of men and women. »

3. Several expressions can be found in the « relevant literature »: Men-Women Equality/Equity; Gender Equality/Equity ; or Equality/Equity between the sexes.

Equality in development

All international commitments at regional and country levels are also centered on the importance of Gender equality and women's empowerment to advance the development agenda. In this regard, a global consensus was reached during the 55th session of the United Nations General Assembly (September 6-8, 2000) around certain principles that should underlie international relations, such as « *Freedom* » and « *Equality: No individual and no nation must be denied the opportunity to benefit from development. The equal rights and opportunities of women and men must be assured* ». ⁽⁴⁾ Fifteen years later, at its 70th session (September 25, 2015), the UNGA confirmed in its Resolution 70/1, « *Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development* » that « the 17 Sustainable Development Goals... seek to realize the human rights of all and to achieve gender equality and the empowerment of all women and girls. » ⁽⁵⁾

« *There is no more effective tool of development than the empowerment of women* » ⁽⁶⁾.

Gender construction of society

The Gender construction of the system's values and norms determine the functioning of societal and public institutions. In fact, most cultures have male- and female-specific social habits and activities that are first transmitted by the family and the community in order to be firmly engrained, then by other social institutions such as the education system, the media, national policies, legislations...; even though across cultures and across societal and public institutions, there are differences between status and the roles, rights and duties assigned to women and men.

Gender is a culturally-specific construct. It involves widely shared expectations based on norms that determine what is most appropriate for « the male being » and « the female being », for boys and girls, for men and women. As a result Gender (individual and social) has to do with how we think, what we feel, and what we believe we can or cannot do taking into account the socially determined concepts specific to males and females.

II. Gender equality: figures and facts

The state of equality at the regional level

According to the WEF Global Gender Gap Report 2020, and as has been the case since 2006, the MENA⁽⁷⁾ region still has the lowest score (61.1%) in the Global Gender Gap Index. The gap has decreased by 0.5 percentage point compared with the previous year and by 3.6 points since 2006. Assuming that progress continues at the same pace, it will take around 150 years to close the Gender gap in this region, that is 15 years less than what was anticipated last year.

4. Millennium Declaration, Chapter I : Values and Principles <https://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>

5. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

6. Kofi Annan, Feb. 2005 <https://news.un.org/en/story/2005/02/130132-empowering-women-most-effective-development-tool-annan-says>

7. The MENA Region includes 19 countries in the WEF report. Sixteen Arab countries are covered in the report, namely: Algeria, Bahrain, Egypt, Iraq, Jordan, Kuwait, Lebanon, Mauritania, Morocco, Oman , Qatar, Saudi Arabia, Syria, Tunisia, United Arab Emirates, and Yemen.

In 2020, the MENA region has practically closed the Gender gap in terms of health and survival, with an average score of 96.9%⁽⁸⁾. However, serious imbalances do persist in some countries in terms of literacy⁽⁹⁾. While the score for political empowerment has tripled from 3.5% in 2006 to 10.2% in 2020, nevertheless it remains the lowest in the world, as is the case for economic participation which stands at 42.5%, the second lowest score.

The state of Gender equality in the two countries covered by the study

Since 2006 (year of publication of the first WEF Global Gender Gap Report) and until 2020, Morocco and Tunisia (the two countries covered by the present study) have always been at the lower range of the ranking, despite progress and achievements in education and health, and the legal and political reforms undertaken in both countries. In 2006, Morocco was ranked 107th out of 115 countries with a GGI of 0.583. In 2020, it is ranked 143rd out of 153 countries, with a score of 0.605. As for Tunisia, it was ranked 90th in 2006, with a GGI of 0.629, compared to 0.644 in 2020, ranking the country 124th internationally.

III. Legal environment in relation to Gender equality

National laws and international commitments at the regional level

The constitutions and laws of a number of Arab countries explicitly provide for the principles of Gender equality and non-discrimination based on Gender. Other countries recognize Gender equality in terms of rights and duties. All constitutions and laws of the Arab States advocate fundamental freedoms. Some countries have not set a precise percentage or number of parliamentary seats for women, but they do offer financial incentives to political parties to encourage women's participation.

Despite all achievements, some levels and aspects of discrimination do persist in the mutually-interfering private and public spheres. Moreover, constitutional rights often overlap and intermingle. Some constitutions guarantee equal rights and freedoms, but restrict them through the public vs. private equation. Arab states, albeit with some variations, have ratified a large number of international human rights treaties and conventions, and are therefore, committed to banning all forms of discrimination, whatever their cause or reason. However, they share a (non)commitment to certain rights as well as general or specific reservations regarding certain conventions.

National legislations and international commitments of the two countries covered by the study

On a « purely » legislative level, both Morocco and Tunisia are well placed in the Arab world in terms of proper understanding of, and respect for, the principles of equality and non-discrimination against women, whether in their Constitutions or in their laws regarding

8. The highest score is 98.0.

9. In Yemen, 35% of women are literate, compared to 73% for men. In Mauritania and Morocco, the difference is around 20%
<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2020/the-global-gender-gap-index-2020/performance-by-region-and-country/>

other legal issues whether governing the private or the public spheres. However, much remains to be done, with some variations, in terms of enforcing equality provisions or revising laws that contradict, not to say collide, with these principles.

Both countries have established policies, strategies and mechanisms for the operationalization of these principles, and are at the same level in terms of ratification of international conventions, including the lifting of reservations.⁽¹⁰⁾

In Morocco however, over 15 years after the reform and enforcement of the *Moudawana*, there are still strong discrepancies between the principle of equality guaranteed by international and constitutional commitments and the provisions of the Family Code (underage marriage, filiation, inheritance, etc.). As for Tunisia, the State's determination to advance the status of women, as reflected through the enactment of the Code of Personal Status in 1956, has proved insufficient to meet the challenges faced by Tunisian women, despite the amendments introduced in 1990 and 2000. In fact, reports on Gender equality reveal the « fragility » of Tunisian women's gains. They indicate that women still represent a « politicking » stake rather than an issue of politics in the noble sense of the term (« building a city »).⁽¹¹⁾

International commitments

In conformity with CEDAW, adopted by the UNGA in 1979 with the aim of regulating the principles of non-discrimination against women and unrestricted Gender equality in all areas, the governments of Morocco and Tunisia ratified all relevant international instruments and conventions as well as the platforms of action issued by international conferences.⁽¹²⁾ Both countries have lifted their CEDAW reservations, acceded to the CEDAW Optional Protocol, and initiated a series of reforms, but much remains to be done.

Policies, Strategies and Mechanisms

In addition to the reforms undertaken to promote Gender equality and women's empowerment, relevant policies, strategies, programs and action plans have been developed and adopted by both countries. For these to be effectively implemented, mechanisms have been put in place, with missions varying across the two countries, such as offering evidence-based information on the state of Gender equality and GBV, providing support to women's participation, and/or ensuring coordination, follow-up and evaluation of strategies.

10. More details are available in the two GBV Country reports (CAWTAR-OSF) or in CAWTAR's Portal of Legal and Human Rights for Women and Men. <http://www.CAWTARclearinghouse.org/Site%20Pages/English/bookstore.aspx>

11. GBV Country Reports (CAWTAR, OSF).

12. Details are provided in the GBV Country Reports (CAWTAR, OSF) on Morocco and Tunisia. The status of ratification of international conventions can be consulted on several UN websites:

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-2&chapter=4&clang=_fr;
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11200:0::NO::P11200_COUNTRY_ID:102632
<https://assets.hcch.net/docs/Obe01db3-5a0d-4400-a0af-8f14c94947f5.pdf>

PART TWO: CONCEPTUAL, ANALYTICAL AND REFERENCE FRAMEWORKS: VAW / GBV, GENDER AND HUMAN RIGHTS

I. Conceptual and referential frameworks: VAW / GBV, Gender and Human Rights

Conceptual framework: Definitions and forms of VAW / GBV

While there is no universal definition of GBV, the fact remains that most countries, at least those having established relevant national policies/laws, have—more or less—adopted, in their official documents, the definition of VAW / GBV as proposed by the Declaration on the Elimination of Violence Against Women⁽¹³⁾ which states, in Article 1 that : « *For the purposes of this Declaration, the term ‘violence against women’ means any act of Gender-based violence that results in, or is likely to result in, physical, sexual or psychological harm or suffering to women, including threats of such acts, coercion or arbitrary deprivation of liberty, whether occurring in public or in private life.* »⁽¹⁴⁾

VAW / GBV manifests itself in various forms: some forms are universal; others are found only in certain countries, regions and cultures; still others are specific to certain conditions (war, terrorism, etc.). Unfortunately, VAW/GBV constantly takes on new forms, despite the growing awareness of this scourge and the measures taken in terms of protection, prevention and punishment.

Analytical framework: VAW and Gender

Gender-based violence includes the word ‘Gender’ because victims of interpersonal violence are mostly women and perpetrators are men. Three criteria distinguish GBV from other types of violence:

1. Sexual discrimination : Violence is directed against women throughout their entire life simply because they are female;
2. Unbalanced Gender relations and unequal power distribution; and
3. Societal tolerance of VAW: acceptance and culture of silence.

II. Referential framework: GBV and Human Rights

Violence Against Women or Gender-Based Violence was considered by the World Conference on Human Rights (Vienna – 1993) as « *the most pervasive and least recognized human rights abuse in the world. It covers various forms of injustices ranging from sexual abuse to systematic rape and from pre-natal sex selection to female genital mutilation* ».

13. Declaration on the Elimination of Violence against Women; Proceedings of the 85th Plenary meeting, Geneva, December 20, 1993 (A non-binding declaration adopted by the United Nations General Assembly). <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>

14. Idem

Viewing GBV as a form of discrimination against women⁽¹⁵⁾ is not without significance. This, in fact, will expand the range of GBV types and forms which will be considered as a violation of the human rights of women or girls, be they civil, political, social, cultural or economic rights, along with other forms of violence, such as deprivation of the right to education or to political participation. These are forms of institutional violence that will necessarily be associated with other types of violence, such as sexual harassment, to cite just one example, which can cause a woman to abandon her university studies or to quit her job; a sort of « double penalty » system.

III. VAW / GBV: Figures and Facts

Facts and figures in the world

At both country and regional levels, the World Health Organization has indicated that almost one third (30%) of all women who have been in a relationship have experienced physical and/or sexual violence by their intimate partner. The prevalence estimates of intimate partner violence range from 23.2% in high-income countries and 24.6% in the Western Pacific region to 37% in the Eastern Mediterranean region, and 37.7% in the South-East Asia region.⁽¹⁶⁾ The available data⁽¹⁷⁾ show that VAW transcends cultures, age groups, and socio-economic status. It is thus not specific or unique to the Arab region.

Facts and figures in the two countries covered by the study

The first official results⁽¹⁸⁾ in the history of Morocco revealed that the VAW prevalence rate stands at 62.8%, that VAW takes places predominantly in urban areas, and that it increases in precarious socio-economic conditions. The data collected by the second National Survey on the Prevalence of Violence Against Women, conducted 10 years later (in 2019)⁽¹⁹⁾, confirm the structural character of the VAW phenomenon, with an overall rate of 57% (58% in urban areas and 55% in rural areas).

In Tunisia, the National Board for Family and Population (ONFP) launched in 2007 the National Survey on Violence Against Women, the first prevalence survey which results were not made public until 2010.⁽²⁰⁾ The VAW prevalence rate, mainly family/intimate partner violence, stood at 47%. It rose up to 53% in the public space, according to the results of a study on « Gender-based violence in the public space in Tunisia », conducted in 2015 and published in 2016 by the Center for Research, Studies, Documentation and Information on Women (CREDIF).

The data available in both countries highlight the characteristics of GBV victims, the age groups to which they belong, and their socio-economic status, along with the most common forms of violence, depending on the sphere (public or private) and the level of education. There are also data on GBV perpetrators, the percentage of complaints, the determinants of violence, and the

15. CEDAW General Recommendation No. 19 (1992)

16. Violence Against Women : Key Facts, 29 November 2017 <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

17. <http://www.who.int/reproductive-health/publications/violence/en/index.html> and other sources

18. National Survey on the Prevalence of Violence Against Women - ENPVEF, 2009

19. Kingdom of Morocco, High Commission for Planning (HCP) : National Survey on the Prevalence of Violence Against Women - 2019, <https://www.hcp.ma/>

The survey was conducted in 12 regions in Morocco between 2 January and 10 March 2019.

20. The full text is available at : <https://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries/africa/tunisia/2010/enquete-nationale-sur-la-violence-a-legard-des-femmes-en-tunisie>

public's perception of this phenomenon. These determinants are analyzed along with other elements such as: victim profile and vulnerability, impact on victim's health and quality of life, and victim's reactions (complaints, access to services, and degree of satisfaction).

ou encore le pourcentage de plaintes et les déterminants de la violence et sa perception par la population qui sont analysés de même que d'autres facteurs tels que : profil et vulnérabilité, impact sur la santé et la qualité de vie des femmes de même que leurs réactions (plaintes, accès aux services et degré de satisfaction).

IV. Legal environment related to VAW / GBV

National legislation and international commitments of the two countries covered by the study

The Moroccan constitution of 2011 prohibits all forms of discrimination « for reason of sex ... or whatever personal circumstance that may be ». Article 22 provides that « *The physical or moral integrity of anyone may not be infringed, in whatever circumstance that may be, and by any party that may be, public or private. No one may inflict on others, under whatever pretext there may be, cruel, inhuman, [or] degrading treatments or infringements of human dignity.* »⁽²¹⁾

In Tunisia, the new Constitution adopted in January 2014 provides in its article 23, that « *the state protects human dignity and physical integrity, and prohibits mental and physical torture. Crimes of torture are not subject to any statute of limitations* »⁽²²⁾, and, in article 46, that « *the state works to attain parity between women and men in elected Assemblies. The state shall take all necessary measures to eradicate violence against women.* »

In Morocco, the Law 103-13 on the Elimination of Violence Against Women, enacted on February 22, 2018⁽²³⁾ and brought into force on September 12 of the same year, confirms the constitutional ban on discrimination and defines VAW as « *any act based on discrimination based on gender and that results in physical, sexual or economic harm.* »⁽²⁴⁾ The law prohibits all forms of violence, be they physical, sexual, psychological or economic, and specifies the punishment corresponding to each form, including certain abuses that many women suffer on the part of their husbands and families.

In Tunisia, the Organic Law No. 2017-58 of August 11, 2017⁽²⁵⁾ relating to the elimination of violence against women, which came into effect on February 1, 2018, sets the tone in its very first article which states that the law « *...aims to put in place the measures necessary to eliminate all forms of violence against women based on Gender discrimination and thus ensure equality and respect for human dignity, by adopting a comprehensive approach based on combating all forms of violence against women, through prevention, prosecution of perpetrators, and protection and support for victims* ».

21. http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

22. <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

23. Dahir No. 1-18-19 dated 5 Joumada II 1439 (22 February 2018)

24. Kingdom of Morocco, Ministry of Solidarity, Social Development, Equality and Family: Overall Report 2012-2016. PGE ICAM 2012-2016 p.93

25. <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf2017581.pdf>

Morocco and Tunisia are at the forefront in the region in terms of ratification of international conventions relating to the elimination of all forms of discrimination and violence against women.⁽²⁶⁾

National policies and strategies for combating GBV

With variations over time, Morocco and Tunisia have somewhat the same approaches to recognizing, addressing and combating VAW / GBV, which they have incorporated, into their national agendas. Accordingly, both countries have developed strategies to combat VAW/GBV, with clear reference to the Declaration on the Elimination of Violence against Women, along with programs for the implementation of these strategies at national and sectoral levels.

Multidisciplinary and multisectoral services are increasingly available, taking into consideration international reference guides at the level of both governmental institutions/sectors as well as CSOs, the latter having continuously played a leading and fundamental role in this regard. However, here too, much remains to be done in both countries, especially in terms of law enforcement, policies and strategies in such a way as to bring about concrete change in the life of women and girls.

PART THREE: METHODOLOGICAL AND OPERATIONAL FRAMEWORK : THE STATE OF GBV AT UNIVERSITY

I. Methodological approach: techniques, population and process

Research methodology and techniques

CAWTAR proposed a methodology as well as a set of tools and an action plan with a view to harmonizing the process of implementing research on GBV in public spaces, particularly in Tunisian and Moroccan universities. The present report was prepared, structured and developed based on a mixed methodology involving quantitative and qualitative approaches.

The situation analysis was carried out based on the collected statistical data as well as on the literature relating to societal dynamics and Gender relations/equality, as well as to GBV-related legislation, policies, programs and services, including an annotated bibliography. This analysis was followed by the implementation of the Action-Research. The aim was, in fact, to find a solution to an immediate problem, namely GBV at university. It should also be noted that from the start, the two partners (CAWTAR and OSF) were aware of the sensitive nature of the topic and of the task to be accomplished, in terms of time and space. The utilization and validation of the results were carried out by the relevant stakeholders in each of the two countries

26. Part I: Conceptual, analytical and referential frameworks: Gender and Human Rights, Chap. 4 : International Commitments (2.2.).

Target population and research fieldwork

Research focused mainly on the university community as a whole⁽²⁷⁾ in the two countries.

- In Morocco, the study encompassed 4 university towns (Rabat, Casablanca, Fez, Marrakech and Meknes) covering 4 universities, 6 faculties and 2 higher schools. 18 interviews were conducted⁽²⁸⁾ (16 women and 2 men) and 4 Focus Group Discussions (FGDs) involving students (15 girls and 14 boys aged between 21 and 30 years).
- In Tunisia, the study focused on the University of Sousse, covering the Faculty of Letters and Human Sciences, the Faculty of Law and Political Sciences, the Higher Institute of Fine Arts, and the Higher Institute of Finance and Taxation. 20 interviews were conducted with students, 6 interviews with teachers, and 6 interviews with administrative staff members.

The 3 categories took part in the FGDs, with a FGD having brought together 3 associations. In both countries, the selected NGOs (GBV, women's rights, development, etc.) were most cooperative.

II. Research framework and expected results

Research framework

Preventing women from accessing public spaces, including the university, will seriously inhibit their ability to enjoy the full range of their rights, including the right to education (schools, universities), the right to health and reproductive health (hospitals, health centers); the right to work (workplaces and related services), the right to economic participation (private and public sectors), the right to political participation, the right to freedom of movement, and even the right to leisure, being a fundamental human right; in a word, the right to go anywhere at anytime.

Expected results

Based on the collected quantitative and qualitative data and on the analysis/interpretation of national laws, policies, measures and mechanisms established by the two countries, in comparison with their international commitments, and based also on the analysis of the responses collected through interviews and FGDs with teachers, students and administrative staff, the expected research results were achieved in both countries, thanks to the situation analysis which was confirmed by the evaluation of the participants' experiences, knowledge, perceptions and positions regarding the issues under examination in this study.

III. The action-research tested on the ground

GBV in the public space and at university: Current reality

Much like in other public spaces, GBV is prevalent at university, though supposed to be a protected and secure place. Recognizing the existence of GBV is not, however, that obvious or straightforward. Indeed, the field research was from the start confronted with a lack of

27. Teachers, students and administrative staff.

28. Prepared in two languages.

awareness of the GBV problem, along with a strong resistance to the issue of violence in public spaces/universities. These issues being considered as « taboo » or as falling within the private sphere, the first responses ranged from abstinence to avoidance or even denial, especially when it came to talking about universities. Some respondents chose to speak about other types of violence of more concern to them, such as political violence. In addition to the lack of information and awareness, some respondents rejected the whole question and the underlying Gender issue which they strongly resist.

In reality, one of the first findings of the research, for both countries, shows that female students are not protected from GBV by their « status » or by the « immunity » of the university. Like other women, they fall victim to GBV both within and outside the university. This confirms the main hypothesis of the present research, namely that this universal scourge is present in all public spaces, including in the university.⁽²⁹⁾

GBV in the public space

For students, public spaces are familiar, in a way, appropriated places, and partly creating a sense of belonging. Yet, they do confirm the idea that violence in the public space affects women more than men. Students and staff members explain the prevalence of assaults against women and girls by the « nature » of society. Some consider that these abuses are due to the lack of respect for the normative codes of the public space. Without really viewing it as such, GBV is justified by the nature of the Arab-Muslim culture, with the whole society viewed as being violent against women. Under this logic, it is not men who are sexist and violent, but rather the societal culture.

The public space, starting from the street adjacent to the university, is considered a space where various forms of violence are practiced, with certain forms being « seen » as « usual » and/or « normal ». Violence is an integral part of everyday life for many women, and some of them prefer to ignore it as the only way out. All female interviewees said they had suffered, on several occasions, forms of psychological and sexual violence. The street, the means of transport, and leisure areas are the places where violence is most prevalent. The younger interviewees in particular, expressed their dismay, fear, and sense of helplessness in the face of the assaults to which they are daily exposed. This is over and above the feeling of humiliation, discomfort, embarrassment, and deprivation of liberty.

All respondents, both male and female, consider that the public space is a place where women are exposed to all kinds of violence, and that this scourge is constantly on the rise. Most of them assert that the public space is hostile especially towards women, and that in the street, all women, without exception, are exposed to GBV. As such the use of the public space is a bad experience for women, with GBV being present in any place and at any time of the day, and with a sense of insecurity constantly haunting them. The least safe public places, especially for female students, are those that are often busy (means of transport and bus stations, cafés, beaches, work/training places, neighborhoods, etc...). While women do « internalize » certain strategies and rules for self-protection or self-defense, their reaction is rather hesitant, often swinging from recognition of the tort (sexual/verbal assault, sexual harassment...) to the search for justifications or « good excuses ».

29. This study highlighted a plethora of examples presented in the Regional Summary Report. Much more examples are provided in the Country report.

GBV at university

In comparison with other public places, the majority of female students perceives the university as a less violent space, as a place ideally supposed to be both protected and protective, governed by a particular code of ethics, with standards different from those of other spaces, particularly with regard to violence. Some female respondent said they feel more comfortable at the university which they consider a protected place, compared to other public spaces. To what extent is this true and how comparable is it? In fact, if violence is relatively « normalized » in public places (the street, cafés, means of transport...), the values and norms attributed to the university by young people would ultimately lead them to rebel against the assaults endured by people belonging to this same space.

In the beginning, respondents⁽³⁰⁾ affirmed that this kind of practice did not and could not take place at the university. Responses then started to vary, identifying GBV forms, circumstances and characteristics as follows: Discrimination is a form of violence against female teachers; Sexual harassment of female students by their teachers is, by its very nature, specific to the university; Female teachers are more exposed to verbal and physical violence during exam periods; Female students are also the « preferred targets » of certain student political groups; Victims of GBV at university are lost between silence, dodging, submission and refusal; Universities perpetuate and reproduce the socio-economic and Gender inequalities existing in society; and finally, universities in both countries have no mechanism for preventing or punishing GBV.

Research results indicate that in both countries, a woman/girl can be exposed in the public space to three types of violence:

1. Psychological and verbal violence (hearing swear words, insults, mockeries at her body, hairstyle or clothing, threats of physical violence, being followed by a car or a motorbike, etc.);
2. Physical violence (slapping, beating, assault with a knife, etc.);
3. Sexual / sexually-oriented violence (harassment, insults, attempts at physical touching, too much physical proximity, rude gestures, etc.).

Sexual harassment at university

For most respondents from the three categories of the sample, the university is considerably marked by sexual harassment, indicating that « no female student has been spared... ». Even more so, many of them consider sexual harassment to be the most prevalent form of GBV at university. This type of violence practiced by teachers against their female students is specific to the university. It is also practiced, to a lesser extent, by male administrative personnel and the guards of university hostels. Sexual harassment often involves blackmail, threats, and insults accusing female students of being provocative, of « selling themselves » or seeking to « strike good deals ». The consequences for women range from a sense of failure and isolation to a feeling of depression that might ultimately push them to give up.

For female teachers⁽³¹⁾, sexual harassment is a form of violence perpetrated against women whatever their status and in whatever situation; and it is a perpetual practice in both time and space. Some consider that female students who give in to sexual harassment are « bad

30. Especially female teachers and administrative officers

31. Interviews or Focus Group Discussions

girls », while others accuse women of seduction and unethical behavior. On the other hand, the teachers' position was rather defensive. Some of them said they had received complaints from female students, but they admitted not having taken them seriously. In the best of cases, they offered them advice, considering, for the most part, that reporting is not their role nor responsibility but rather that of the victim.

The results obtained were analyzed at several levels, highlighting a number of characteristics that are common to harassers and others that vary according to the harasser's profile, his maneuvers to « hunt his preys », his strategies to avoid « losing face », and his tactics and techniques (blackmail, defamation, threats...).

Unlike newcomers, former victims of sexual harassment at university, being more experienced, know well the harassers and can easily identify them among teachers and administrative officers. Finding it difficult to provide « evidence », and faced with the blackmail used by harassers, especially teachers, (assessment and grading of papers, exposés, written and oral exams,...etc.), victims of sexual harassment often opt for silence, with mixed feelings of suffering and helplessness in the face of power inequalities, in addition to denigration, contempt and anger.

The trauma of sexual harassment manifests itself through a sense of guilt, shame and powerlessness in the face of uneven power relations, compounded by institutional silence, immunity, and the absence of any deterrent sanctions against perpetrators.

CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

I. General conclusions

Overall framework

The methodology developed by CAWTAR, adapted and implemented by Country teams, has made it possible to ensure harmonization of the process and comparability of the results, despite differences in terms of context and team composition. The qualitative approach was chosen for this research. At the same time, quantitative data was available for both countries and constituted a significant baseline for the study, along with national prevalence surveys (one for Tunisia and two for Morocco) and a number of relevant quantitative and qualitative studies.

In terms of prevalence, the two countries' indicators, very close to each other, confirm the global character of GBV in its different forms. This has provided a significant foundation for this qualitative work, even though the prevalence survey in Tunisia dates back to 10 years ago. As for Morocco, two surveys were conducted with a 10-year interval, which is necessary for this type of research in order to analyze the evolution of the situation.

The two Country teams were faced with tangible difficulties in recruiting their sample, despite its small size. « Ambivalence » is the word that can best describe the attitude of participants from the three categories. Their reactions, in fact, involved a great deal of hesitancy : « participating or not participating », « yes but only for the interview », accepting and then retracting, refusing at first and finally accepting to participate even with enthusiasm. These ambivalent attitudes were significant in several respects, reflecting the sensitivity not only of the issue under examination (GBV), but also of the specific space placed under the spotlight (the university).

Stakes and Challenges

Corporatism, but also and above all, hierarchy and power relations are the key issues at stake in the university. In fact, the university system is organized in accordance with a hierarchy that is both horizontal, (from one category to the other : teachers, administrative staff and students) and vertical (within the same category). This raises the question of power distribution which, in turn, shapes the dynamics of relations within universities, both professionally and personally. The university is also a space that involves professional, political, ideological, but also Gender stakes.

In the end, it should be recalled that the existence of GBV is associated with a certain imbalance/ inequality in power distribution, which is exacerbated by the « notorious » authority of the aggressor, by the impunity and institutional protection he enjoys, as well as by the victim's personal stakes in relation to her academic career.

II. Summary of responses: General trends

GBV in the public space

Public space has been defined at several levels. It is often viewed or portrayed as a male-dominated sphere where women have no place. In the majority of cases, the woman is seen as a « sexual object » who is « exposing » herself, and is consequently exposed to violence. Women victim of GBV often opt for silence. They trivialize, deny, 'internalize', and even excuse this violence because they « know » that it is somehow their fault; after all, they should not have been there...

GBV in the public space reveals the unequal character of this space, and highlights society's control over women and over their freedom of movement, constitutionally-guaranteed though it is. Women's use of the public space thus amounts to an infringement not of the law but of the dissuasive rules established by society to reduce and limit their spatial mobility. As indicated by women and sometimes by men from the three categories, both in Morocco and Tunisia, GBV in the public space is no different from that encountered elsewhere.

GBV at university

Viewed as an institution, the university is a unique space that has its own significances. As a space however, it does not stand out from its social environment in terms of Gender equality. It is a place that contributes to the building and reinforcement of the social norms that shape Gender relations, as well as the social construction and reproduction of gender inequalities.

Research has also revealed the multi-faceted impact of GBV on the academic future of female students as well as on the professional careers of female teachers/administrative staff members. Specific action targeting the university and even the higher education system as a whole is, therefore, necessary to curb Gender-based discrimination and ensure the prevention of GBV and the protection of women at university

Most of the respondents consider that the university does not defend the rights of women, does not take victims' complaints seriously, and does not provide any mechanisms for prevention, protection or support.

III. General recommendations

Members of the university community, particularly students, made several recommendations, considered by most of them as having an imperative and pressing character, in order to minimize or even eradicate GBV and advance Gender equality. While some of these recommendations can be implemented in the short term, others require advocacy and policy dialogue efforts in order to bring about the needed change.

Overall framework

Concerning GBV in the public space, research results confirmed the need to put in place or strengthen the measures the two countries have adopted in their national strategies and their laws with regard to legal protection of GBV victims in public spaces and at university, access

to specialized and multidisciplinary services, reparation for the harm suffered, and support to GBV victims.

The prevention of GBV in public spaces involves more than just raising public awareness about this issue, sensitizing « users » of the public space, and making « female users » aware of their right to use this space by providing them with the means to move in it freely and safely, and requiring the relevant authorities to ensure a violence-free public space, while adapting urban and territorial planning and governance at all levels.

Summary of short-, medium- and long-term recommendations

Recommendations, made by participants from the three categories of the sample, were all aiming to change the current reality at the university. Students were more engaged in proposing « solutions » to curb or even eradicate violence. There were « pragmatic », short-term recommendations and other more « structural », medium- and long-term ones. Foremost among these are the following:

- Conduct awareness/communication campaigns on women's rights and particularly on Gender-based violence, and create a forum for debate and exchange of ideas within universities;
- Provide specialized services within universities, with appropriate structures as well as discussion, support and empowerment groups led by specialists, for both GBV victims and perpetrators;
- Take legal and institutional measures:
 1. At the legal level through the dissemination and enforcement of relevant laws and legal reforms;
 2. At the institutional level by building capacities for the implementation of dissuasive measures;
 3. Put an end to the impunity enjoyed by harassers and perpetrators of violence by establishing a regulatory mechanism designed to prevent GBV and curb its effects.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE À L'UNIVERSITÉ :

DE LA CONNAISSANCE À L'ACTION
VERS LE CHANGEMENT

RÉSUMÉ

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE À L'UNIVERSITÉ : De la connaissance à l'action vers le changement

INTRODUCTION

Mandat et contexte de ce rapport

La mission du Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche/CAWTAR⁽¹⁾ est de « *contribuer à l'autonomisation des femmes dans le monde arabe pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits humains, économiquement, socialement et politiquement, à travers des approches fondées sur le Genre et les droits humains* ». A cette fin, CAWTAR génère des connaissances en vue de produire une base de données factuelles, essentielle pour plaider contre toutes formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes en vue de promouvoir l'égalité des sexes. L'agrément que le CAWTAR et les Fondations Open Society/OSF⁽²⁾ ont signé vise à aborder la question de la Violence Contre les Femmes/VCF et/ou Violence Fondée sur le Genre/VFG dans les espaces publics en mettant l'accent sur l'espace universitaire dans le but de: 1) Comblent les lacunes dans les connaissances et les informations requises sur la Violence Contre les Femmes/VCF et/ou Violence Fondée sur le Genre/VFG dans les espaces publics avec une attention particulière à l'espace universitaire et 2) Contribuer au changement des politiques et des attitudes par un plaidoyer qui se propose de renforcer le niveau de conscience parmi les acteurs et parties prenantes concernés, aussi bien les ayant-droits que les détenteurs/trices d'obligations.

Problématiques et Hypothèses

L'espace public, bien que régi par des normes y-compris juridiques et des fonctions sociales, politiques et économiques qui lui sont propres, est « logiquement » influencé par des codes implicites, des comportements et des représentations associés à l'espace privé, surtout quand il s'agit des femmes et des filles. La continuité et/ou l'interconnexion entre ces deux catégories spatiales soulève la question de la construction et de la distribution Genre de l'espace et de chaque lieu dans cet espace ainsi que les dynamiques de pouvoir qui y évoluent et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de la VFG, en général, et du harcèlement sexuel, en particulier.

Un espace public sans la sécurité des femmes et des filles, quelles qu'elles soient, met en danger la réalisation de leurs droits et, parfois, aussi paradoxal que cela puisse paraître, son exclusion de cet espace qui est faite au nom de leur protection, comme si elles étaient le problème, d'une part. D'autre part, cette situation menaçante à laquelle elles sont confrontées tous les jours quelle que soit leur direction, vers l'école ou le travail en passant par l'université... peut les pousser à renoncer au droit d'y être comme une sorte de retraite anticipée, dans le sens figuré et dans le sens propre, comme l'unique solution. Il serait pourtant logique de penser qu'un espace comme l'université soit par nature et par définition un espace de sérénité et de sécurité, voire de protection contre toute forme d'agression étant donné sa mission première,

1. Centre of Arab Women for Training and Research
2. Open Society Foundations

soit la production et la transmission du savoir avec des acteurs qui transmettent ou reçoivent ce savoir et toutes les valeurs qui lui sont concomitantes. Cette foi en l'université et sa valeur symbolique perdue, elle est même universelle, mais si on se tient à certaines recherches et expériences, est-ce vraiment le cas, y-compris dans les pays et universités ciblés par ce travail? Est-ce que la réalité qui y est vécue est conforme à ce que les femmes vivent dans la rue ou chez elles ou serait-elle différente? *Est-ce que les dimensions de la VFG et les formes qu'elle prendra seront plus discrètes et moins agressives, plus « correcte politiquement » parce que justement il s'agit de l'université ? Est-ce que l'espace universitaire ne serait qu'un microcosme social et à l'instar de tout espace public, n'est finalement pas neutre dans le sens où la VFG y est bien présente? Est-ce que l'université est un reproducteur et opérateur des rapports sociaux et des inégalités dont pâtissent les femmes par la préservation des normes de la société et la ré-génération des hiérarchies fondées sur la discrimination sur le Genre ?*

PARTIE I : Cadres conceptuel et référentiel opérationnel : Genre et Droits Humains

I. Les Principes Genre

Postulat: *Si la discrimination fondée sur le sexe et le genre est une pratique dans une société ou un groupe donnés, cela signifie que des violations spécifiques des droits humains touchent un groupe spécifique de la population où les femmes, tout au long de leur cycle de vie, seront davantage concernées et que cette société sera confrontée à des défis majeurs en matière de développement. L'élimination de la discrimination fondée sur le sexe et le genre pour réduire les disparités hommes-femmes permettra à tous les êtres humains de jouir de leurs droits fondamentaux et aura donc un impact positif sur les résultats du Développement.*

La réalisation de l'égalité hommes-femmes passe d'abord par la garantie de l'Équité Genre ou entre les sexes⁽³⁾ à travers l'habilitation/autonomie des femmes et des filles, nécessaires pour réduire les écarts existants et boucler la boucle des discriminations.

Si l'Égalité Genre est l'objectif primordial et à long terme du Développement, c'est aussi un principe fondamental des droits humains.

L'Égalité des Droits

Le mandat relatif à l'Égalité Genre et à l'habilitation des femmes est universellement reconnu et englobe tous les domaines de la paix, du développement et des droits humains. Il découle de la Charte des Nations Unies, qui a réaffirmé sans équivoque ce grand principe « *Nous, les peuples des Nations Unies, Résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits humains fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites à réaffirmer notre foi dans les droits humains fondamentaux (Préambule, Charte des Nations Unies, 1945)*».

3. Plusieurs utilisations sont retrouvées dans la « littérature spécialisée »: Égalité/Équité femmes-hommes ; Égalité/Équité Genre ou encore Égalité/Équité entre les sexes

L'Égalité dans le Développement

Tous les engagements internationaux qui se déclinent au niveau des régions et des pays sont aussi centrés sur l'importance de l'Égalité Genre et de l'Habilitation des Femmes pour faire avancer le calendrier du Développement. C'est ainsi qu'un consensus mondial a été obtenu lors de la 55ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies/AGNU (6-8 Septembre 2000) autour de certains principes qui devraient sous-tendre les relations internationales comme la liberté et « (...) **L'égalité**. Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée (...)»⁽⁴⁾. 15 ans plus tard, lors de sa 70ème session, le 25 septembre 2015, l'AGNU confirme dans sa résolution 70/1, « Transformer notre monde: l'agenda de 2030 pour le développement durable » que « (...) Les 17 Objectifs de Développement Durable (...) visent à réaliser les **droits humains** de tous et à assurer **l'égalité des sexes** et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles (...)»⁽⁵⁾.

« Il n'y a pas d'outil de développement plus efficace que l'autonomisation des femmes »⁽⁶⁾.

La construction Genre de la Société

La construction et la fondation Genre des valeurs et normes du système définissent également le fonctionnement des institutions sociétales et publiques. En effet, la plupart des cultures ont des habitudes et activités sociales qui sont associées au masculin et au féminin d'abord véhiculées par la famille et la communauté afin d'être soutenues, puis par d'autres institutions sociales tels que le système éducatif, les médias, les politiques nationales, la législation... même si à travers les cultures, les institutions sociétales et publiques, il existe des différences entre statuts et les rôles, droits et devoirs des femmes et des hommes.

Le Genre est une construction culturellement spécifique: Il s'agit des attentes largement partagées sur la base des normes qui définissent ce qui est le mieux approprié pour «l'être mâle» et « l'être femelle », pour les filles et les garçons, pour les hommes et les femmes. Par conséquent le Genre (individuel et social) a à voir avec le comment nous pensons, ce que nous sentons ou ressentons et ce que nous croyons que nous pouvons faire ou ne pas faire en raison des concepts socialement définis du masculin et féminin.

II. L'Égalité Genre : les chiffres et les faits

L'état de l'Égalité au niveau de la Région

Selon le Rapport sur l'Écart Mondial entre les Sexes/REMS de 2020 et comme cela est le cas depuis 2006, la région MENA⁽⁷⁾ a encore le score le plus bas (61,1%) de toutes les régions dans l'indice mondial des disparités/l'écart entre les sexes. L'écart s'est réduit de 0,5 point

4. Déclaration du Millénaire, Chapitre I : Valeurs et Principes <https://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>

5. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

6. Kofi Annan, fév. 2005 <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=13478>

7. La Région MENA compte 19 pays dans le rapport du Forum Économique Mondial et ne couvre pas uniquement les États Arabes qui sont au nombre de 16 et plus précisément : Algérie, Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Maroc, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Tunisie, Émirats Arabes Unis, Yémen

de pourcentage depuis l'année dernière et de 3,6 points depuis 2006. En supposant que les progrès se poursuivent au même rythme, il faudra environ 150 ans pour combler l'écart entre les sexes dans cette région, soit 15 ans de moins que ce qui avait été prévu l'année dernière. En 2020, la région MENA a pratiquement comblé l'écart entre les sexes en matière de santé et de survie, avec un score moyen de 96,9%⁽⁸⁾. Toutefois, de graves déséquilibres persistent dans certains pays en matière d'alphabétisation⁽⁹⁾. Si le score de l'autonomisation politique a triplé passant de 3,5% de 2006 à 10,2% en 2020, il reste le plus bas au monde tout comme celui de la participation économique qui est à 42,5% le deuxième score le plus bas.

L'état de l'Égalité au niveau des deux pays couverts par l'étude

Depuis 2006, année de publication du premier rapport GGGR/WEF jusqu'en 2020, les performances des 2 pays couverts par ce rapport sont caractérisées par une stagnation dans les derniers rangs malgré les progrès et les réalisations dans l'éducation et la santé ou les réformes juridiques et politiques. En 2006, le Maroc était classé 107ème sur 115 pays avec un Indice d'Écart entre les Sexes/IEŠ à 0.583, en 2020, il est classé 143ème sur 153 pays avec une performance à de 0.605. Lors du lancement du rapport en 2006, la Tunisie était 90ème avec un score à 0.629 qui est à 0.644 en 2000 classant le pays au rang de 124ème.

III. Environnement juridique en relation avec l'Égalité Genre

Législations nationales et engagements internationaux au niveau de la Région

Les constitutions et les lois d'un certain nombre de pays arabes stipulent explicitement les principes de l'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination fondée sur le sexe. D'autres pays reconnaissent l'égalité hommes-femmes pour ce qui est des droits et des devoirs. Toutes les constitutions et les lois des États arabes prônent les libertés fondamentales. Un certain nombre de pays n'ont pas fixé avec précision un pourcentage ou un nombre de sièges au parlement pour les femmes mais ils offrent des incitations financières aux partis politiques pour encourager la participation des femmes.

Malgré toutes les réalisations, certains niveaux et domaines de discrimination persistent dans la vie privée et dans la vie publique qui interfèrent aussi l'une sur l'autre. Les droits constitutionnels se chevauchent et s'entremêlent. Certaines constitutions garantissent l'égalité des droits et des libertés mais les restreignent à travers l'équation, public vs. privé. Avec des variations, il est possible de dire que les États arabes ont ratifié un grand nombre de conventions et de traités internationaux sur les droits humains, et de ce fait, adhéré à la prohibition de toutes les formes de discrimination quelle qu'en soit la cause. Toutefois, ils ont en commun leur (non) engagement pour certains droits et des réserves, générales ou spécifiques, sur certaines conventions.

8. Le plus haut étant de 98,0

9. Yémen, 35% des femmes sont alphabétisées, contre 73% des hommes. En Mauritanie et au Maroc, l'écart est d'environ 20% <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2020/the-global-gender-gap-index-2020/performance-by-region-and-country/>

Législation nationale et engagements internationaux des deux pays couverts par l'étude

Sur le plan législatif « pur », le Maroc comme la Tunisie sont bien placés dans le Monde Arabe quant à l'appréhension des principes d'égalité et de non-discrimination contre les femmes et leur respect que ce soit dans la Loi Fondamentale, la Constitution, ou les Lois traitant des autres questions de droit qu'elles régissent la sphère privée ou la sphère publique. Toutefois beaucoup d'efforts restent à faire qu'il s'agisse d'application des dispositions égalitaires ou de révision de certaines autres qui sont contradictoires pour ne pas dire conflictuelles avec ces principes, avec des variations d'un pays à l'autre. Les deux pays ont adopté des politiques et des stratégies et mis en place les mécanismes censés œuvrer à l'opérationnalisation de ces principes sont au même niveau en termes de ratification des conventions internationales, y-compris en termes de levée des réserves⁽¹⁰⁾.

Toutefois, au Maroc, de fortes disparités demeurent entre le principe d'égalité garanti par les engagements internationaux et constitutionnels et les dispositions du code de la famille (mariage des mineures, filiation, héritage etc.), plus de 15 années après la réforme de la Moudawana et sa mise en application. Il est important de souligner que le volontarisme féministe de l'État Tunisien qui s'est traduit à travers la promulgation du CSP dès 1956 n'a pas pu suffisamment répondre aux défis qu'affrontait la femme tunisienne malgré les amendements de 1990 et 2000. En effet, les rapports sur l'égalité genre révèlent la « fragilité » des acquis des tunisiennes qui représentent un enjeu de la politique « politicienne » plus que le sens noble du mot celui de « construire une cité »⁽¹¹⁾.

Les engagements internationaux

En harmonisation avec la CEDEF, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies/AGNU en 1979 qui vise à réglementer les principes de la non-discrimination à l'égard des femmes et une égalité sans restriction et dans tous les domaines tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, les gouvernements du Maroc comme de la Tunisie ont ratifié tous les instruments internationaux, conventions et programmes d'action des différentes conférences⁽¹²⁾. Cela concerne aussi la CEDEF dont les réserves ont été levées par les deux pays qui ont adhéré à son protocole facultatif et initié des réformes mais beaucoup reste faire.

Politiques, Stratégies et Mécanismes

En plus des réformes mises en place pour la réalisation de l'égalité hommes-femmes et l'habitation des femmes, des politiques et des stratégies, des programmes et des plans d'action ont été développées dans ces domaines et adoptées par les pays. Pour que ces stratégies, programmes et plans puissent être effectivement exécutés, des mécanismes ont été mis en place avec différentes missions selon les pays telles que de mettre à disposition des données probantes sur l'état de l'égalité VFG, apporter une assistance à la participation des femmes et/ou assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des stratégies.

10. Plus de détails sont disponibles dans les deux rapports de pays sur la VFG (CAWTAR-OSF) ou dans la Plateforme électronique juridique de CAWTAR portant sur les droits légaux et humains <http://www.CAWTARclearinghouse.org/Site%20Pages/English/bookstore.aspx>

11. Rapport de pays VCF (CAWTAR, OSF)

12. Les détails sont indiqués dans les rapports de pays VFG (CAWTAR, OSF) Maroc et Tunisie sachant que l'état de ratification des conventions internationales peut être consulté sur plusieurs sites de l'ONU https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-2&chapter=4&clang=_fr; https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11200:0::NO::P11200_COUNTRY_ID:102632
Et autres <https://assets.hcch.net/docs/0be01db3-5a0d-4400-a0af-8f14c94947f5.pdf>

PARTIE II: Cadres conceptuel, analytique et référentiel: VCF/VFG, Genre et Droits Humains

I. Cadres conceptuel et référentiel : VCF/VFG, Genre et Droits Humains

Cadre conceptuel : Définitions et formes de la VCF/VFG

S'il n'existe pas de définition universelle de la VFG, il est possible de reconnaître que la plupart des pays, tout au moins ceux qui ont mis en place des politiques nationales ou même des lois, ont plus ou moins adopté dans leurs documents officiels la définition de la VCF/VFG telle que proposée par la Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes/DEVEF⁽¹³⁾ « Aux fins de la présente Déclaration, désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »⁽¹⁴⁾.

La VCF/VFG se manifeste sous de multiples formes, certaines sont universelles d'autres ne se retrouvent que dans certains pays, certaines régions et certaines cultures alors que d'autres sont spécifiques à certaines conditions (guerre, terrorisme...), elles n'arrêtent malheureusement pas de se réinventer, malgré la prise de conscience et les mesures prises en termes de protection des femmes et des filles, prévention et pénalisation.

Cadre analytique : VCF et Genre

La Violence Fondée sur le Genre inclut le mot Genre parce que la plupart des victimes de la violence interpersonnelle sont des femmes et les auteurs des hommes. Trois critères différencient la VFG des autres types de violence : 1) *Discrimination sexuelle, la violence est dirigée contre les femmes tout au long de leur cycle de vie parce qu'elles sont de sexe féminin*; 2) *Balance relationnelle et répartition de pouvoir déséquilibrées* et 3) *Tolérance sociétale de la VCF: acceptation et culture de silence*.

I. Cadre Référentiel : VFG et Droits Humains

La Violence Contre les Femmes/VCF ou Violence Fondée sur le Genre/VFG a été appelée lors de la Conférence sur les Droits Humains qui s'est tenue à Vienne en 1993, « l'abus des droits humains le plus omniprésent et le moins reconnu dans le monde. Il couvre une série d'injustices allant de l'abus sexuel au viol systématique et de la sélection sexuelle avant la naissance à la mutilation génitale féminine ».

13. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Actes de la 85e réunion plénière, Genève, 20 décembre 1993. Assemblée générale des Nations Unies (Elle n'a pas obligation de mise en œuvre comme c'est le cas par exemple des conventions internationales ratifiées par les États Parties) <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>

14. Idem

Considérer la VCF comme un synonyme de discrimination contre les femmes⁽¹⁵⁾ n'est pas anodin. Cela va élargir sa typologie ainsi que l'éventail de ses formes qui seront considérées comme des violations des Droits Humains des femmes ou des filles, que ces droits soient civils, politiques, sociaux, culturels ou économiques soit des violences supplémentaires qu'elles subiront, qu'il s'agisse de la privation de leur droit à l'éducation ou de leur droit à la participation politique. Ce sont des violences institutionnelles qui seront obligatoirement associées à d'autres formes de violence pour ne citer que l'exemple du harcèlement sexuel qui peut pousser une femme à abandonner ses études à l'université ou quitter son travail. Une sorte de système à « double peine »...

II. La VCF/VFG : Les chiffres et les faits

Les faits et les chiffres dans le monde

Que ce soit au niveau des pays et des régions, l'OMS a relevé que près d'un tiers soit 30% de toutes les femmes qui ont eu une relation de couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime. Les estimations de la prévalence varient de 23,2% dans les pays à revenu élevé et de 24,6% dans la Région du Pacifique occidental à 37% dans la Région de la Méditerranée orientale, et 37,7% dans la Région de l'Asie du Sud Est⁽¹⁶⁾. Les données disponibles⁽¹⁷⁾ démontrent que la VCF transcende les cultures, les groupes d'âge et le statut économique et social. Elle n'est pas spécifique à la Région Arabe et y est encore moins unique.

Les faits et les chiffres dans les deux pays couverts par l'étude

Les premiers résultats officiels⁽¹⁸⁾ dans l'histoire du Maroc ont révélé que la prévalence de la VCF est de 62,8%, qu'elle est essentiellement urbaine et qu'elle augmente avec la précarité socio-économique. L'ENPVEF, les données collectées par la deuxième même enquête, 10 ans après, en 2019⁽¹⁹⁾ confirment le caractère structurel du phénomène avec un taux global de 57%, qui se répartit entre milieu urbain à 58% et milieu rural à 55%. En Tunisie, l'ONFP lance, en 2007, l'Enquête Nationale sur la Violence à l'Égard des Femmes/ENVEFT en Tunisie, la 1ère enquête de prévalence dont les résultats n'ont été rendus publics qu'en 2010⁽²⁰⁾. Le taux de prévalence des VFFs, essentiellement dans l'espace familial et l'espace intime, est de 47%. Il est de 53% dans l'espace public, d'après les résultats de l'enquête nationale sur « la Violence Fondée sur le Genre dans l'espace public en Tunisie », réalisée en 2015 et publiée en 2016 par le Centre de Recherche d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme/CREDEF.

Les données disponibles, dans l'un et l'autre pays, mettent en évidence le statut et les caractéristiques des survivantes à la VFG, les tranches d'âge où elles se situent et leur statut socio-économique, les différentes formes de violence parmi les plus courantes, selon l'espace, public ou privé ou le niveau d'instruction ainsi que des informations sur les auteurs

15. Recommandation Générale N°19 de la CEDEF, 1992

16. La violence à l'encontre des femmes : Principaux faits, 29 novembre 2017, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

17. <http://www.who.int/reproductive-health/publications/violence/en/index.html> et autres sources

18. Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes/ENPVEF, 2009

19. Royaume du Maroc, HCP : Enquête nationale sur la prévalence de la violence subie par les femmes au Maroc, 2019, <https://www.hcp.ma/> L'enquête a été effectuée au niveau des 12 régions du Royaume entre le 2 janvier et le 10 mars 2019.

20. Texte complet de l'Enquête Nationale sur la Violence à l'Égard des Femmes en Tunisie disponible à <https://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries/africa/tunisia/2010/enquete-nationale-sur-la-violence-a-legend-des-femmes-en-tunisie>

ou encore le pourcentage de plaintes et les déterminants de la violence et sa perception par la population qui sont analysés de même que d'autres facteurs tels que : profil et vulnérabilité, impact sur la santé et la qualité de vie des femmes de même que leurs réactions (plaintes, accès aux services et degré de satisfaction).

III. Environnement juridique en relation avec la VCF/VFG

Législation nationale et engagements internationaux des deux pays de l'étude

La constitution marocaine de 2011 prohibe toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la cause, sexe ou autre circonstance personnelle, tout comme elle interdit «...de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque, en quelque circonstance que ce soit et par quelque personne que ce soit, privée ou publique. Nul ne doit infliger à autrui, sous quelque prétexte que ce soit, des traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité» (Art. 22)⁽²¹⁾. La nouvelle Constitution tunisienne adoptée le 26 janvier 2014, stipule que l'Etat doit protéger « (...) la dignité de l'être humain et son intégrité physique et interdit la torture morale ou physique. Le crime de torture est imprescriptible (Art. 23) »⁽²²⁾ et s'employer « (...) à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues. L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme (Art. 46) ».

Promulguée le 22 février 2018⁽²³⁾ et entrée en vigueur le 12 Septembre de la même année, la loi marocaine appelée 103-13, relative à la lutte contre les violences faites aux femmes confirme la prohibition constitutionnelle de la discrimination et définit la VFFs comme « *tout acte basé sur la discrimination à cause du sexe et qui engendre un dommage physique, sexuel ou économique* »⁽²⁴⁾, ainsi que certaines de ses formes pour ne citer que la violence corporelle, la violence sexuelle, la violence psychologique et la violence économique, afin de permettre que tout acte, abstention ou négligence soit puni. Elle précise le type de punitions correspondant à chacune de ces formes, comme ce sera le cas pour certaines formes d'abus que de nombreuses femmes subissent de la part de leur mari et de leur famille. Entrée en vigueur le 1er février 2018, la Loi organique tunisienne No 58-2017 du 11 août 2017⁽²⁵⁾ relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes donne le ton en précisant dès son article premier qu'elle « (...) vise à mettre en place les mesures susceptibles d'éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes fondée sur la discrimination entre les sexes afin d'assurer l'égalité et le respect de la dignité humaine, et ce, en adoptant une approche globale basée sur la lutte contre les différentes formes de violence à l'égard des femmes, à travers la prévention, la poursuite et la répression des auteurs de ces violences, et la protection et la prise en charge des victimes »⁽²⁶⁾

Le Maroc comme la Tunisie sont à l'avant-garde de la Région en termes de ratification des Conventions Internationales relatives à l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et par suite de violences.

21. http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

22. <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

23. Dahir n° 1-18-19 du 5 jourada II 1439 (22 février 2018)

24. Royaume du Maroc, Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social, :Bilan global 2012-2016. PGE ICRAM 2012-2016 P.93

25. <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf2017581.pdf>

26. Partie I : Cadres conceptuel, analytique et référentiel : Genre et Droits Humains, Chap. IV : Les engagements internationaux (2.2.)

Politiques, stratégies nationales pour la lutte contre la VFG et services

Avec des variations dans le temps, les deux pays ont à peu près les mêmes approches pour ce qui est de reconnaître, aborder et combattre le phénomène de la VCF/VFG. Leurs efforts comprennent son intégration dans l'agenda national par le développement de stratégies de lutte contre la VCF/VFG se référant clairement à la Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes, des programmes pour mettre en œuvre ces stratégies aussi bien au niveau national que sectoriel. De plus en plus, la prestation de services multidisciplinaires et multisectoriels est disponible, tenant compte des guides référentiels internationaux au niveau des institutions et des secteurs gouvernementaux ainsi qu'à celui des OSC qui restent les pionnières et continuent de jouer un rôle fondamental. Toutefois, pour les deux pays, là-aussi beaucoup reste à faire, qu'il s'agisse de l'application des lois, ou de l'opérationnalisation des politiques et des stratégies avec un changement concret dans la vie des femmes et des filles.

PARTIE III: Cadre méthodologique et opérationnel: La réalité de la VFG à l'université

I. Approche Méthodologique: techniques, population et processus

La méthodologie et les techniques de recherche

CAWTAR a proposé une méthodologie, des outils et un plan d'action dans le but d'harmoniser le processus de mise en œuvre de la recherche sur la VFG dans les espaces publics notamment dans les universités en Tunisie et au Maroc. L'approche méthodologique utilisée pour élaborer, structurer et développer ce rapport reposait principalement sur une méthodologie mixte d'approches quantitatives et qualitatives.

L'analyse de la situation s'est faite à travers une collecte des données statistiques ainsi que de la littérature relative à aux dynamiques sociétales et aux relations et égalité Genre ainsi qu'à la VFG que la législation, les politiques, les programmes et les services incluant une bibliographie annotée. Elle a été suivie par la mise en œuvre de la *Recherche Action/RA*. Il s'est agi avant tout de trouver une solution à un problème immédiat dans ce cas, la VFG dans l'espace universitaire. Il convient également de noter que, dès le départ, les partenaires CAWTAR et OSF étaient conscients de la nature sensible de la thématique et de l'exécution de cette tâche, en termes de temps et d'espace. L'exploitation des résultats et leur validation ont été effectuées par les parties prenantes dans chaque pays.

La population cible et le terrain de la recherche

La famille universitaire dans son ensemble⁽²⁷⁾ a été ciblée par la recherche dans les deux pays au niveau de 4 villes universitaires (Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech et Meknès) au Maroc couvrant 4 universités, 6 facultés et 2 écoles supérieures. Au Maroc, 18 entretiens ont été effectués⁽²⁸⁾ (16 femmes et 2 hommes) et 4 DFGs ont concerné des étudiant(e)s (15 filles

27. Les enseignant(e)s, les étudiant(e)s et le personnel administratif

28. Préparés dans les deux langues

et 14 garçons avec un âge variant entre 21 et 30 ans) et de l'Université de Sousse en Tunisie, couvrant la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et la Faculté de Droit et de Sciences Politiques, l'Institut Supérieur des Beaux-arts et l'Institut Supérieur de Finance et de Fiscalité. 20 entretiens ont été réalisés auprès des étudiant(e)s, 6 entretiens auprès des enseignant(e)s et 6 autres auprès des cadres administratifs. Les 3 catégories ont participé aux DFGs avec une DFG qui a regroupé 3 associations. Dans les deux pays, les ONGs sélectionnées (VFG, Droits des femmes, Développement...) ont été très coopératives.

II. Cadre et résultats attendus de la recherche

Cadre de la recherche

Empêcher les femmes d'accéder aux espaces publics dans leur diversité, dont l'espace universitaire, va les priver de jouir de leurs droits en général, comme le droit à l'éducation (l'école, l'université), le droit à la santé et à la santé reproductive (l'hôpital, le centre de santé); le droit au travail (le lieu travail et services qui y sont liés), le droit à la participation économique dans son ensemble (secteurs privé et public), le droit à la participation politique ou simplement le droit à la liberté de circulation et même le droit aux loisirs en tant que droit humain fondamental : aller où elles veulent quand elles le veulent.

Résultats attendus de la recherche

A travers le recensement des données quantitatives et qualitatives et de la lecture analytique et interprétative des lois et des politiques nationales ainsi que des mesures et mécanismes mis en place en comparaison avec les engagements internationaux des deux pays d'une part, et l'analyse des réponses collectées par le biais des entretiens et des DFGs auprès des enseignant(e)s, des étudiant(e)s et du personnel administratif des universités d'autre part, les résultats attendus de la RA, ont pu être réalisés dans chaque pays grâce à l'analyse de la situation confortée par l'évaluation de leurs expériences, leur/s connaissance/s, leurs perceptions et leurs prises de position, pour ce qui est des questions d'intérêts soulevées par cette recherche.

III. La recherche Action à l'épreuve du terrain dans les deux pays

La VFG dans l'espace public et à l'université : la réalité

L'omniprésence de la VFG dans l'espace public se manifeste aussi dans d'autres espaces et en l'occurrence au sein de l'université, censée être un espace protégé et sécurisé. Reconnaître l'existence de la VFG, ne va pas de soi. En effet, *la méconnaissance et une forte résistance à la problématique de la violence dans l'espace public ou universitaire a caractérisé le lancement de la recherche. En effet, considérée comme tabou ou relevant du registre du privé, les premières réponses se sont caractérisées par l'abstraction, l'évitement ou même le déni et encore plus lorsqu'il s'est agi de l'espace universitaire. Certains répondants se situent entre la négation, ne parlent que de certaines formes de violence qui les engagent comme la violence politique. En plus du manque d'informations et de sensibilisation, certains interlocuteurs*

se sont cantonnés dans le refus total de cette question et de ce qui la sous-tend à savoir la problématique Genre à laquelle ils résistent fortement. Pourtant, le premier constat de la Recherche Action pour les deux pays confirme que les étudiantes ne sont pas protégées de la VFG par leur « statut » ni par « l'immunité » de l'espace universitaire. Comme les autres femmes, elles en sont victimes aussi bien intra- qu'extra muros. Cet état des lieux conforte l'hypothèse principale de cette Recherche Action à savoir que ce phénomène universel est bien présent dans tous les espaces publics, y-compris l'espace universitaire⁽²⁹⁾.

La VFG dans l'espace public

Pour les étudiants, les lieux publics sont des lieux familiers et dans un certain sens appropriés, ils constitueraient en partie un signe d'appartenance. Néanmoins, ils confirment l'idée que l'espace public est plus violent contre les femmes que les hommes. Les étudiants et les employés expliquent les agressions exercées contre les femmes et les filles par la « nature » de la société. Certains renvoient ces violences subies au manque de respect et de considération des codes normatifs de l'espace public. La VFG, sans la considérer réellement en tant que telle, est justifiée par la nature de la culture arabo-musulmane, considérant que la société entière est violente contre les femmes. D'après cette logique, ce ne sont pas les hommes qui sont sexistes et violents mais plutôt la culture sociétale.

L'espace public -à la périphérie de l'université-, à commencer par la rue, est considéré comme un espace de violence/s et où certaines formes sont « vues » comme « habituelles » et ou « normales ». Il est la partie intégrante du quotidien de beaucoup de femmes et certaines préfèrent en faire abstraction comme unique manière de s'en sortir. Toutes les interviewées ont subi, à plusieurs reprises, des violences de nature psychologique et sexuelle. La rue, les moyens de transport et les lieux de loisir sont les espaces « les plus violents ». Les plus jeunes plus particulièrement ont exprimé leur désarroi, leur peur et leur impuissance face aux agressions quotidiennes, sans compter l'humiliation, la gêne, l'embarras et la privation de liberté.

Pour l'ensemble des hommes et des femmes interrogé(e)s, l'espace public est un lieu où les femmes sont exposées à toutes sortes de violence. Tous et toutes partagent également la certitude que ce phénomène est en perpétuelle augmentation affirmant dans leur majorité que l'espace public est hostile, surtout envers les femmes et que dans la rue, elles sont toutes exposées à la VFG, sans exception. Ceci fait qu'elles vivent mal leur usage de l'espace public. La VFG peut se rencontrer dans n'importe quel lieu et à n'importe quel moment de la journée et à cause de cela les femmes y sont envahies par un sentiment d'insécurité constant. Les lieux publics les moins sûrs, surtout pour les étudiantes, sont les plus fréquentés au quotidien (moyens de transport et stations de bus, puis cafés, plage, lieux de travail et de stages, quartier, etc.) Si les femmes intériorisent des stratégies et des règles pour se protéger ou se défendre, leur réaction se caractérise par les tergiversations entre la reconnaissance du délit (agressions sexuelles, verbales, harcèlement sexuel...) d'une part et la recherche de justifications ou de « bonnes excuses » d'autre part.

29. Cette étude a mis en exergue une multitude d'exemples présentés dans le rapport régional de synthèse. Ils sont beaucoup plus nombreux dans le rapport de pays.

La VFG dans l'enceinte de l'université

En comparaison avec les autres lieux publics, le milieu universitaire est perçu par la majorité des étudiantes comme un espace moins violent, l'idéalisant et le considérant comme un lieu censé être protégé et qui protège, régi par une déontologie particulière avec des normes différentes de celles des autres espaces et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de la violence. Certaines répondantes avouent être à plus l'aise au sein de l'université et à ce titre, la considèrent comme un espace protégé par rapport aux autres espaces publics. Jusqu'à quel point, cela peut être vrai et jusqu'à quel point, est-ce comparable? En fait, si la violence est relativement, « normalisée » dans les lieux publics (la rue, les cafés, les transports), les valeurs et normes attribuées au cadre universitaire par les jeunes les feront se révolter contre les agressions subies par des personnes appartenant à ce même milieu.

Au départ, les enquêté(e)s⁽³⁰⁾ ont d'abord affirmé que ce genre de pratique n'existait pas et ne pouvait pas exister dans le campus universitaire puis les réponses ont commencé par se diversifier recensant les formes, les circonstances et les caractéristiques comme suit : *Discrimination vs. Violence contre les enseignantes sachant qu'elles sont plus exposées à la violence verbale et physique pendant la période des examens ; le harcèlement sexuel qu'exercent les enseignants sur leurs étudiantes est par nature spécifique à l'université mais elles sont aussi la cible privilégiée de certains groupes politiques étudiantins ; les victimes de la VFG à l'université sont perdues entre silence, esquive, soumission et refus ; l'université représenterait et reproduirait les inégalités économiques et sociales ainsi que les inégalités genre en cours dans la société et enfin, aucun dispositif de prévention ou de sanction des VFG n'existe au sein des universités des deux pays.*

Trois types de violence auxquelles les femmes sont exposées dans l'espace public se dégagent de l'enquête de terrain, dans les deux pays: 1) Les violences psychologiques et verbales (*entendre des gros mots, être insultées, faire l'objet de railleries concernant le corps, les coiffures et les vêtements, être menacées de violences physiques, être suivies par une voiture ou une moto, etc.*) ; 2) Les violences physiques (*giflées, attaquées à l'aide d'une arme blanche, frappées, etc.*) et 3) Les violences à connotation sexuelle ou sexuelles (*être importunées, insultées, confrontées à des tentatives d'attouchements, à une trop grande promiscuité corporelle ou à un geste grossier, etc.*).

Harcèlement sexuel dans l'espace universitaire

Pour la plupart des trois catégories d'enquêté(e)s, cet espace est, considérablement marqué par le harcèlement sexuel « aucune étudiante n'a été épargnée... ». Bien plus, la majorité fait référence au harcèlement sexuel en tant que forme de VFG la plus répandue dans le milieu universitaire. Celui qu'exercent les enseignants sur leurs étudiantes est par nature spécifique à l'université, suivis par les employés de l'administration et les gardiens des foyers universitaires. Il est souvent accompagné de chantage, de menaces et d'insultes accusant les étudiantes d'être les instigatrices, de se « vendre » ou de « gagner au change ». Les conséquences varient entre l'échec, l'isolement, la dépression et peut aller jusqu'à l'abandon.

30. Surtout parmi les enseignantes et les cadres dirigeants de l'université

Pour les enseignantes⁽³¹⁾, le harcèlement sexuel est une violence contre les femmes de différents statuts et dans différentes situations, et un fait perpétuel dans le temps et dans l'espace. Pour certaines, les étudiantes qui cèdent au harcèlement, sont des filles de mauvaises mœurs alors que d'autres accusent les femmes de séduction et d'immoralité. En contrepartie, la position des enseignants était plutôt défensive. Même si certain(e)s enseignant(e)s avouent avoir reçu des plaintes de la part des étudiantes, ils/elles admettent ne pas avoir pris leur histoire au sérieux. Dans les meilleurs des cas, ils/elles donnent des conseils, considérant pour la plupart que la dénonciation ne relève pas de leurs attributions ou de leur responsabilité mais plutôt de la victime.

Les résultats obtenus ont été analysés à plusieurs niveaux mettant en exergue des caractéristiques communes aux auteurs du harcèlement ou différenciés selon la catégorie de chacun d'entre eux tels que son profil, ses manœuvres pour « chasser ses proies », ses stratégies pour ne pas « perdre la face », ses techniques (chantage, diffamation, menaces...).

Les harcelées parmi les anciennes de la faculté, plus expérimentées, connaissent les harceleurs et les identifient plus facilement parmi les enseignants et les responsables administratifs, contrairement aux nouvelles recrues. Face aux difficultés de fournir des « preuves » et au vu des moyens de chantage utilisés par les harceleurs, surtout les enseignants, les instruments de notation et d'évaluation des travaux (projets, exposés, examens écrits, oraux, etc.), les réactions des harcelées se caractérisent par le silence et passent de la souffrance à l'impuissance face au pouvoir, en plus du dénigrement, du mépris et de la colère,

Le traumatisme du harcèlement sexuel et son impact se traduisent dans la culpabilité, la honte de soi et impuissance face au pouvoir et à l'impunité aggravés par la chape de plomb institutionnelle, l'immunité et l'absence de sanctions.

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

IV. Conclusions générales

Le cadre global et le terrain

La méthodologie développée par CAWTAR, adaptée et mise en œuvre par les équipes de pays a permis d'assurer une certaine harmonisation du processus et la comparabilité des résultats malgré la différence dans la composition des équipes et du contexte. C'est l'approche qualitative qui a été choisie pour ce travail mais les données quantitatives étaient disponibles pour les deux pays. Elles ont pu constituer un sous-bassement important pour cette recherche avec l'existence entre autres d'enquêtes nationales de prévalence, 1 pour la Tunisie et 2 pour le Maroc, en plus des autres études aussi bien quantitatives que qualitatives. Sur le plan de la prévalence, les indicateurs très proches les uns des autres viennent confirmer l'universalité de la VFG et ses différentes formes apportant une fondation à ce travail qualitatif, même si l'enquête de prévalence de la Tunisie remonte à 10 ans. Le Maroc en a conduit deux à 10 ans d'intervalle, requis pour ce type d'enquête, afin d'analyser l'évolution.

Les deux équipes de pays ont rencontré des difficultés palpables sur le terrain à recruter leur échantillon malgré sa taille réduite. L'ambivalence est le maître mot pour les participant(e)s au sein des trois catégories dont les réactions oscillaient entre « y-aller ou pas », « oui pour l'entretien seulement », accepter pour les deux ou pour un seul puis se rétracter, refuser puis finir par s'engager et même avec enthousiasme... Ces attitudes voire tergiversations étaient significatives à plus d'un titre. Elles renvoyaient non seulement à la sensibilité de la thématique mais aussi au lieu qu'il était proposé d'investir, l'université.

Les enjeux

Les enjeux de l'université sont ceux du corporatisme mais aussi et surtout ceux de la hiérarchie et du pouvoir. En effet, le système universitaire est organisé à travers une hiérarchisation aussi bien horizontale, d'une catégorie à une autre -enseignante, administrative et estudiantine- que verticale soit au sein de la même catégorie. Cela soulève la question de la distribution du pouvoir qui détermine à son tour la dynamique des relations au sein de l'université, aussi bien au niveau professionnel que personnel. L'université peut être appréhendée aussi comme scène d'enjeux professionnels, politiques et idéologiques mais aussi Genre. Enfin, il faut rappeler aussi que la VFG se caractérise aussi par un déséquilibre et une inégalité dans la distribution du pouvoir (le 2ème critère) qui va être exacerbée par l'autorité notoire de l'agresseur, l'impunité et la protection institutionnelle de l'agresseur et les enjeux personnels de la victime par rapport à son avenir académique...

Synthèse des réponses : Les tendances générales

La VFG dans l'espace public

L'espace public a été défini à plusieurs niveaux. Il est souvent considéré ou représenté comme étant un espace masculin où la femme n'a pas sa place. Dans la majorité des cas, elle est vue comme un objet sexuel qui s'expose et de ce fait s'expose aussi à la violence.

Souvent les femmes elles-mêmes, parmi celles qui la subissent, préfèrent garder le silence. Elles banalisent, dénie, intériorisent, voire excusent cette violence car elles « savent » que quelque part c'est leur faute, elles n'auraient pas dû être là... La VFG dans l'espace public révèle l'aspect inégalitaire de l'espace public et met en exergue le contrôle qu'exerce la société sur les femmes et sur leur liberté de mouvement, pourtant constitutionnelle. L'usage féminin de l'espace public constitue ainsi une infraction non pas à la Loi mais à des règles dissuasives construites par la société pour réduire et limiter leur mobilité spatiale. Tel que rapporté par les femmes et quelquefois par les hommes, des trois catégories qui ont constitué l'échantillon de cette recherche aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, la VFG dans l'espace public n'est pas différente de celle qui est rencontrée ailleurs.

La VFG à l'université

L'Université pensée en tant qu'institution est un espace singulier, marqué par ses propres significations, toutefois, en tant qu'espace, elle ne se distingue pas de son environnement social en matière d'égalité hommes-femmes. C'est un lieu qui contribue à la construction voire au renforcement des normes sociales qui conditionnent les rapports entre les sexes et à la construction sociale et reproduction des inégalités Genre. L'enquête a permis de soulever plusieurs facettes de son impact sur l'avenir académique des étudiantes et sur la carrière professionnelle des enseignantes et cadres administratifs féminins. Une action spécifique, qui cible l'université, voire même le système de l'enseignement supérieur, s'impose donc pour y réduire les discriminations fondées sur le Genre et assurer la prévention de la VFG et la protection des femmes qui en sont victimes dans l'université.

La majorité estime que l'institution universitaire ne défend pas les droits des femmes et ne prend pas au sérieux les plaintes des victimes et de ce fait ne prévoit aucune prévention, protection ou prise en charge.

V. Recommandations générales

Les acteurs de la vie universitaire, avec à leur tête les étudiantes, ont formulé plusieurs recommandations considérées comme impératives et urgentes pour la plupart, en vue de minimiser voire éradiquer la VFG et promouvoir l'égalité Genre. Si certaines peuvent être réalisées à court terme, d'autres requièrent des efforts de plaidoyer et de dialogue politique pour concrétiser le changement requis.

Le cadre global

Concernant la VFG dans l'espace public, les résultats de la recherche ont confirmé la nécessité de mettre en place ou de consolider les mesures que les deux pays ont adopté dans leurs stratégies nationales et dans leurs lois pour ce qui est de la protection juridique des survivantes de la VFG dans l'espace public et à l'université, l'accès aux services spécialisés et multidisciplinaires ainsi que la réparation des préjudices subis par la VFG et de la prise en charge des survivantes de la VFG.

La prévention de la VFG dans l'espace public consiste non seulement à sensibiliser l'opinion publique et les « utilisateurs » de l'espace public, à informer les « utilisatrices » de leur droit à cet espace public en mettant à leur disposition les moyens d'y circuler en toute liberté et en

toute sécurité et à exiger des autorités concernées en vue d'assurer un accès libre et sécurisé des femmes à l'espace public tout en adaptant l'aménagement urbain et territorial et la gouvernance à tous les niveaux .

Synthèse des recommandations pour le futur, à court, moyen et long terme :

Elles ont été formulées selon la position et le statut de chacune des trois catégories de l'échantillon en vue d'œuvrer au changement de la réalité actuelle au sein de l'université. Les étudiant(e)s étaient plus engagé(e)s dans la proposition de « solutions », pour minimiser voire éradiquer la violence, variant entre le « pragmatique » à court terme et le plus « structurel », à moyen et long terme.

- Conduire des campagnes de Sensibilisation-Communication en matière de droits des femmes et de Violence Fondée sur le Genre et plus particulièrement et créer des lieux d'échange et de débat au sein des espaces universitaires.
- Fournir une prestation de de services spécialisés au sein des établissements universitaires, avec des structures appropriées et des groupes de paroles, de support et d'habilitation animés par des spécialistes aussi bien pour les victimes de la VFG⁽³²⁾ que pour ses auteurs.
- Prendre les mesures légales et institutionnelles pertinentes : 1) Sur le plan du droit à travers la dissémination des lois et leur application ainsi que les réformes légales; 2) Sur le plan institutionnel par le renforcement des capacités aux mesures dissuasives et 3) Mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de violence et les harceleurs par la mise en place d'un dispositif règlementaire qui assure la prévention de la VFG et limite ses effets.